

---

**9.2.3. Comptes sociaux au 31 décembre 2011**

---

**Sommaire**

<b>Actif</b>	<b>202</b>
<b>Passif</b>	<b>203</b>
<b>Compte de résultat</b>	<b>204</b>
<b>Annexe aux comptes sociaux</b>	<b>205</b>

1

2

Comptes sociaux

p./201

## Actif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<i>Concessions, brevets, licences</i>		4 473	5 440
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>		28 989	74 108
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	3.1	33 462	79 548
<i>Installations techniques</i>		155	108
<i>Autres immobilisations corporelles</i>		766	780
<i>Immobilisations en cours</i>		-	-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	3.1	921	888
<i>Titres de participation</i>		175 042	210 009
<i>Autres immobilisations financières</i>		5 373	151 034
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	3.2	180 415	361 043
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		214 798	441 480
<i>Stocks</i>		443	-
<i>Clients et comptes rattachés</i>	3.4/5	33 252	25 304
<i>Autres créances</i>	3.3/4/5	496 092	812 212
<i>Actions propres et autres titres de placement</i>	3.6	68 534	67 119
<i>Instruments de trésorerie</i>		-	-
<i>Disponibilités</i>	3.6	43 941	58 247
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		642 262	962 881
<i>Charges constatées d'avance</i>		362	404
<i>Charges à répartir</i>	3.7	11 340	16 010
<i>Écart de conversion actif</i>	3.15	24 173	7 531
<b>ACTIF</b>		892 935	1 428 306

**Passif**

En milliers d'euros	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<i>Capital</i>		93 550	93 405
<i>Primes d'émission, de fusion, d'apport</i>		182 883	183 167
<i>Réserve légale</i>		9 336	9 336
<i>Autres réserves</i>		88 027	29
<i>Report à nouveau</i>		1 689	537 043
<i>Bénéfice (perte) de l'exercice</i>		- 29 551	-179 517
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	3.8	345 935	643 463
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	3.9	28 898	12 560
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>	3.10/14	377 090	378 557
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	3.11/14	72 946	262 240
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	3.12/14	16	17
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	3.13/14	7 085	8 610
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	3.14	3 179	3 244
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	3.14	24	43
<i>Autres dettes</i>	3.13	29 499	59 123
<i>Instruments de trésorerie</i>	3.16	19 481	36 263
<b>DETTES</b>		509 319	748 472
<i>Écarts de conversion passif</i>	3.15	8 782	24 186
<b>PASSIF</b>		892 935	1 428 306

## Compte de résultat

En milliers d'euros	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<i>Chiffre d'affaires</i>	3.17	13 180	14 396
<i>Production stockée</i>		-	-
<i>Reprises sur provisions, transferts de charges</i>	3.18	57 560	50 830
<i>Autres produits</i>	3.19	516	1 555
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>71 257</b>	<b>66 781</b>
<i>Achats consommés et charges externes</i>	3.20	-23 470	-64 625
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>		-1 736	-1 203
<i>Salaires et charges sociales</i>		-9 673	-10 147
<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>	3.21	-54 739	-172 120
<i>Autres charges</i>		-2 976	-443
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>-92 595</b>	<b>-248 539</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-21 339</b>	<b>-181 758</b>
<i>Charges et produits financiers</i>		-37 977	18 942
<i>Dividendes</i>		-	17 739
<i>Dotations et reprises de provisions</i>		-21 154	-55 436
<i>Différences de change</i>		-2 693	13 006
<i>Autres</i>		-	-
<i>Dotations nettes exceptionnelles sur éléments financiers</i>		-	-
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	3.22	<b>-61 825</b>	<b>-5 749</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>		<b>-83 163</b>	<b>-187 507</b>
<i>Produits exceptionnels</i>		237 559	968
<i>Charges exceptionnelles</i>		-184 208	-2 594
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	3.23	<b>53 351</b>	<b>-1 626</b>
<i>Impôts sur les sociétés</i>	3.24	261	9 615
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>- 29 551</b>	<b>-179 517</b>

## Annexe aux comptes sociaux

### 1. Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2011 a été caractérisée par des cessions partielles ou totales d'actifs reflétant la stratégie de recentrage du groupe sur ses activités de production et la recherche de partenariats en vue de réduire les coûts d'exploration. À ces titres on notera :

- la cession de la filiale de forage Caroil ;
- la mise en place d'un partenariat avec la société Pacific Rubiales pour valoriser les actifs en Colombie ;
- la cession des titres de MP Venezuela sas à la société Integra ;
- le transfert du permis d'exploration BRM en Tanzanie à une filiale spécialement créée à cet effet ;
- la scission des activités au Nigéria.

#### Réduction significative de l'encours des avances consenties à la filiale gabonaise

Les résultats de M&P Gabon ont fortement progressé en 2011 sous l'effet de la montée en puissance de la production (18,2 K barils par jour en 2011 soit +24 %) et du niveau élevé du cours du baril (111 US\$ sur 2011 contre 77 US\$ sur 2010).

La trésorerie générée sur l'exercice par la filiale lui a permis de réduire significativement (186 M€) la position nette des avances en compte courant qui lui avaient été consenties. Le solde de la créance en compte courant détenue par les établissements Maurel & Prom sur MP Gabon est ainsi passé de 584 M€ à fin 2010 à 398 M€ à fin 2011.

#### Cession de la filiale de forage Caroil assortie d'une prise de participation dans la société Tuscany

Maurel & Prom et Tuscany International Drilling Inc., société Canadienne de services pétroliers cotée à Toronto, ont finalisé en date du 15 septembre 2011 l'accord selon lequel Tuscany Rig Leasing S.A., filiale à 100 % de Tuscany, absorbe la totalité des titres de Caroil SAS, filiale de forage de Maurel & Prom.

À cette même date, Maurel & Prom abandonne sa créance en compte courant sur Caroil d'un montant de 61 326 K€ et garantit à son ancienne filiale un volume 8 MUS\$ d'activité jusqu'au 31 décembre 2011, traité en minoration du prix de cession.

Le prix d'acquisition réglé par Tuscany à Maurel & Prom se décompose ainsi :

- 120 MUS\$ en devises, équivalent 87 113 K€ ;
- 81,5 millions de titres Tuscany, cotés à la Bourse de Toronto, pour une valeur de 49 611 K€ sur la base du cours de l'action Tuscany au 15 septembre 2011 (soit 0,83 CAD) ;
- et 27,5 millions de bons d'attribution d'actions selon la parité une pour une exerçable immédiatement sans condition par Maurel & Prom, valorisés à ce titre comme l'action Tuscany sur la base d'un cours de 0,83 CAD au 15 septembre, équivalent 16 740 K€.

Suite à cette opération, Maurel & Prom détient ainsi 29,05 % des actions de Tuscany.

La plus-value brute dégagée sur cette opération s'élève à 44,7 M€.

#### Cession de 49,99 % des titres de Maurel & Prom Colombie BV

Maurel & Prom a conclu le 28 avril 2011 un accord avec Pacific Rubiales Energy aux termes duquel cette dernière acquiert 49,99 % des titres de la filiale colombienne M&P Colombia BV, détentrice des intérêts sur les permis Sabanero (M&P 100 %), Muisca (M&P 100 %), SSJN-9 (M&P 50 %), CPO-17 (M&P 50 %), et COR-15 (M&P 100 %).

Pacific Rubiales Energy « PRE » dispose d'une expertise reconnue dans la production et le traitement des bruts lourds présents en Colombie grâce à laquelle pourront être valorisées rapidement et de manière optimale les ressources du Groupe dans ce pays et particulièrement celles du permis Sabanero.

La cession des titres s'effectue aux conditions suivantes :

- règlement à titre de prix principal d'une somme de 63,1 MUS\$ ;
- portage financier par PRE des activités d'exploration et de développement sur les permis de Sabanero et COR-15. Le remboursement du portage sera assuré au moyen de la trésorerie générée par la production d'hydrocarbures prévue sur ces permis.
- portage pétrolier par « PRE » des activités d'exploration à venir sur les permis SSJN-9, CPO-17 et Muisca à hauteur de 120 MUS\$ ;
- fourniture par PRE d'un accès à son réseau de transport d'évacuation du pétrole à des conditions économiques préférentielles ;
- transfert en réserves des créances en compte courant détenues par Maurel & Prom sur sa filiale pour un montant de 114 MUS\$.

Par ailleurs, les parties se sont mises d'accord pour réaliser conjointement sur une base 50/50 les acquisitions éventuelles de permis d'hydrocarbures entourant celui de Sabanero.

Ces accords ont reçus les autorisations légales et réglementaires de l'ANH (Agence Nationale des Hydrocarbures) et contractuelles des partenaires en Colombie.

La plus-value dégagée sur cette opération s'élève à 30,3 M€.

### Cession des titres de MP Venezuela SAS à Intégra

Maurel & Prom a cédé le 21 mars 2011 à une société du groupe Integra (Argentine) sa filiale Maurel & Prom Venezuela, laquelle détient une participation de 26,35 % dans la société vénézuélienne Lagopetrol. La cession a été réalisée pour un prix de 37,5 M€ dont le paiement sera échelonné et adossé au rythme d'encaissement des dividendes attendus de Lagopetrol.

Le Groupe a procédé à l'évaluation de la valeur recouvrable de cette créance et a constaté une provision de 25 M€ au 31 décembre 2011.

À ce jour, le prix de vente n'a fait l'objet d'aucun encaissement.

### Transfert du permis d'exploration BRM en Tanzanie à une filiale spécialement créée à cet effet

Le permis d'exploration BRM et l'ensemble des actifs et passifs y afférents qui étaient portés depuis l'origine par les établissements Maurel & Prom ont été apportés à la société M&P Exploration et Production BRM « MPEP BRM ». Cette opération avec une sous-filiale contrôlée à 100 % s'est effectuée à la valeur comptable des actifs et passifs transférés.

L'actif net apporté s'élève à 73 M€. M&P détient en conséquence de ce transfert une créance en compte courant de ce montant sur sa filiale. Cette créance a été provisionnée à hauteur de 30,3 M€ au vu des dépréciations d'actifs enregistrées par MPEP BRM sur le puits de Mafia-Deep.

### Scission du pôle Nigéria

Le groupe M&P a décidé en décembre 2011 d'introduire en bourse ses activités au Nigéria en vue d'obtenir une meilleure reconnaissance par le marché de leur valeur réelle.

L'opération réalisée le 15 décembre a pris la forme d'une distribution à titre de dividende exceptionnel aux actionnaires de Maurel & Prom de l'intégralité des titres MP Nigeria « MP Nigeria », la holding intermédiaire portant les activités du Groupe au Nigéria. La valeur des titres distribués a été fixée à 240 M€ par le conseil d'administration à partir des conclusions d'un expert indépendant spécialement mandaté à cet effet.

Compte tenu d'un apport en numéraire de 105 M€ effectué début décembre par M&P au profit de MP Nigeria, la participation de M&P dans cette filiale était valorisée à 238,4 M€ à la date de la distribution soit 2,08 € par action.

Concomitamment à cette distribution, les actions MP Nigeria ont été admises aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris le 15 décembre de sorte qu'à l'issue de cette opération, M&P ne détient plus aucune action de MP Nigeria.

Un engagement de conservation des actions remises à l'occasion de la Distribution, d'une durée de 365 jours calendaires suivant la date d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, a été consenti par la société Pacifico, actionnaire principal de Maurel & Prom avec une participation de l'ordre de 25 %.

## 2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et notamment avec les dispositions du plan comptable homologué en avril 1999 par le règlement 99-03 du comité de la réglementation comptable.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### 2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire.

### 2.2. Opérations pétrolières

Les méthodes de comptabilisation des coûts de cette activité sont les suivantes :

#### Permis miniers

Les coûts relatifs à l'acquisition et à l'attribution de permis miniers sont inscrits en actifs incorporels et, durant la phase d'exploration, amortis linéairement sur

la durée estimée du permis, puis, dans la phase de développement, au rythme des amortissements des installations de production pétrolière.

En cas de retrait du permis ou d'échec des recherches, l'amortissement restant à courir est constaté en une seule fois.

### Acquisitions de réserves

Les acquisitions de réserves pétrolières sont inscrites en actifs incorporels et amorties selon la méthode de l'unité de production sur la base des réserves prouvées et probables.

Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production d'hydrocarbures du champ pendant l'exercice sur les réserves d'hydrocarbures au début du même exercice, ré-estimées sur la base d'une expertise indépendante.

### Dépenses d'exploration

Les études et travaux d'exploration, y compris les dépenses de géologie et de géophysique, sont inscrits à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles.

Au moment de la découverte, ces coûts deviennent alors des coûts d'exploitation, dont une partie est transférée en actifs corporels, selon leur nature.

Les charges encourues postérieurement à cette date sont capitalisées et elles sont amorties à compter du début de l'exploitation.

Les dépenses de forage n'ayant pas abouti à une découverte commerciale sont comptabilisées en charges à hauteur des coûts engagés dès lors qu'il est décidé d'abandonner définitivement les travaux sur la zone concernée ou sur la zone de rattachement.

Des provisions pour dépréciation ou des amortissements exceptionnels sont comptabilisés lorsque les coûts accumulés sont supérieurs aux estimations des *cash flow* futurs actualisés ou lorsque des difficultés techniques sont rencontrées. Les dépréciations sont déterminées par permis d'exploration.

L'amortissement des dépenses d'exploration est différé jusqu'à leur transfert en immobilisations corporelles.

### Immobilisations de production pétrolière

L'actif immobilisé de production pétrolière comprend tous les coûts liés à l'exploration transférés en coûts d'exploitation à la suite de découvertes et ceux liés au développement des champs (forage d'exploitation, installations de surface, systèmes d'évacuation de l'huile...).

Les immobilisations non terminées à la clôture de l'exercice sont inscrites en immobilisations au cours.

Les immobilisations terminées sont amorties selon la méthode de l'unité de production. Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production d'hydro-

carbures du champ pendant l'exercice sur les réserves d'hydrocarbures au début du même exercice ré-estimées sur la base d'une expertise indépendante.

Pour les immobilisations qui concernent la totalité d'un champ (pipeline, unités de surface...), les réserves estimées sont les réserves prouvées et probables « 2P ».

Pour celles dédiées à des zones spécifiques d'un champ, le niveau estimé des réserves est celui des réserves prouvées développées de la zone.

Les réserves prises en compte sont les réserves déterminées à partir des analyses menées par des organismes indépendants dans la mesure où elles sont disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Des provisions pour dépréciation ou des amortissements exceptionnels sont comptabilisés lorsque les coûts accumulés sont supérieurs aux estimations des *cash flow* futurs actualisés ou lorsque des difficultés techniques sont rencontrées. Les dépréciations sont déterminées par permis d'exploitation.

### Coûts de remise en état des sites

Des provisions pour remise en état des sites sont constituées en provisions pour risques et charges au rythme des amortissements des installations de production pétrolière dès lors que la société a une obligation de démanteler et de remettre en état les sites. Elles sont estimées par pays et par champ.

## 2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes linéaire (L) ou dégressive (D) suivantes :

#### Agencements et installations :

L sur 5 à 10 ans,

#### Matériel de bureau et informatique :

L ou D, sur 3 à 5 ans,

#### Mobilier de bureau :

L sur 10 ans.

## 2.4. Participations et titres immobilisés

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction des capitaux propres et des perspectives de rentabilité des sociétés concernées.

Lorsque les perspectives de rentabilité ne sont pas assurées, les créances sur les filiales et participations sont dépréciées à hauteur des capitaux propres de ces dernières. Lorsque les pertes dépassent les créances, une provision pour risques est constatée à due

concurrence.

Les autres titres immobilisés sont évalués au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur de marché. Il s'agit notamment des actions propres de la Société ayant fait l'objet d'une affectation précise.

## 2.5. Stocks

Les stocks d'hydrocarbures sont valorisés au coût de production comprenant les frais de champs, le transport et l'amortissement des biens concourant à la production.

Les stocks sont valorisés selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Une provision est constituée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute des stocks.

## 2.6. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée s'il existe un risque de non recouvrement.

## 2.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur de marché.

## 2.8. Charges à répartir

Les primes de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de l'emprunt.

## 2.9. Opérations en devises

Les charges et produits exprimés en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes, financements externes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de clôture. Les différences résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan sur la ligne « Écarts de conversion ». Les pertes latentes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Les disponibilités en devises sont converties au cours de clôture et les écarts de conversion sont inscrits au compte de résultat. Lorsque la trésorerie en devises est uniquement affectée à des investissements futurs (contrats spécifiques) et isolée comme telle, il est considéré que les encaissements et décaissements futurs constituent une sorte de couverture naturelle du profit ou de la perte de change.

## 2.10. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées en couverture d'éventualités diverses, notamment les risques sur les filiales, les litiges et les risques de pertes de change.

Les obligations de la Société en matière de retraite et avantages assimilés se limitent au paiement des cotisations à des régimes généraux à caractère obligatoire et au règlement d'indemnités de départ en retraite définis par la convention collective applicable.

Ces indemnités correspondent à un régime de prestations définies et sont provisionnées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ;
- la méthode du corridor est appliquée. Ainsi seuls les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés et amortis sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

## 2.11. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond exclusivement à des prestations de services et d'études fournies aux filiales de la Société.

## 2.12. Conversion des comptes annuels des établissements

Depuis 2008, les établissements de Maurel & Prom au Gabon dont la monnaie de fonctionnement est le dollar américain ont acquis un degré d'autonomie important sur les plans opérationnel, financier, et comptable. Les comptes annuels sont par conséquent convertis dans la monnaie de présentation de la société soit l'euro en appliquant les principes suivants :

- conversion au taux de clôture à l'exception des comptes de liaison financement qui restent au taux historique ;
- conversion des postes du résultat au taux moyen de la période.

Les autres établissements ne peuvent pas être considérés à ce jour comme des établissements autonomes. Leurs opérations comptables dont la devise de transaction est principalement le dollar, sont converties selon les mêmes règles que les opérations réalisées par l'établissement français.

### 2.13. Instruments financiers

Afin de couvrir le risque de change, la société Maurel & Prom utilise des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs constitués essentiellement d'options, de change à terme et de swaps de change. Ces opérations sont comptabilisées de la façon suivante :

#### Opérations dont le caractère de couverture ne peut être démontré :

- initialement, elles sont enregistrées pour leur juste valeur ;
- à la date de clôture la variation de juste valeur (gains et pertes) est constatée en résultat si l'instrument est conclu sur un marché organisé (ou assimilé comme tel du fait de sa grande liquidité). Dans les autres cas (marché de gré à gré peu liquide) seules les pertes sont constatées.

#### Opérations dont le caractère de couverture peut être démontré :

- si la réalisation de l'opération couverte est certaine, l'instrument reste comptabilisé à sa valeur d'acquisition ;
- si la réalisation de l'opération couverte n'est pas certaine, la juste valeur de l'instrument est recherchée ; en cas de perte latente une provision pour risque ou une dépréciation est constituée ; en cas de gain latent ce dernier n'est pas comptabilisé l'instrument reste comptabilisé à sa valeur d'acquisition ;

La juste valeur des instruments contractés par le Groupe est déterminée par des experts externes.

## 3. Compléments d'information sur le bilan et le compte de résultat

### 3.1. Immobilisations

L'évolution de l'actif immobilisé et des amortissements se présente ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	31/12/2011
<i>Immobilisations incorporelles</i>	261 410	9 300	176 276	94 434
À déduire : amortissements	-6 465	-945	-479	-6 931
À déduire : dépréciations	-175 396	-10 576	-131 932	-54 040
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>79 549</b>	<b>-2 221</b>	<b>43 865</b>	<b>33 462</b>
<i>Immobilisations corporelles</i>	2 352	378	156	2 574
À déduire : amortissements	-1 464	-258	-70	-1 653
À déduire : dépréciations	-	-	-	-
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>888</b>	<b>120</b>	<b>87</b>	<b>921</b>
<b>TOTAL VALEUR BRUTE</b>	<b>263 762</b>	<b>9 678</b>	<b>176 432</b>	<b>97 007</b>
À déduire : amortissements	-7 929	-1 203	-548	-8 584
À déduire : dépréciations	-175 396	-10 576	-131 932	-54 040
<b>TOTAL VALEUR NETTE</b>	<b>80 436</b>	<b>-2 102</b>	<b>43 951</b>	<b>34 383</b>

## 3.1.1. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
<b>LOGICIELS</b>	1 718	320	1 406	183
<b>PERMIS MINIERS</b>	8 203	4 154	9 015	5 257
<i>Gabon</i>	4 190	2 174	4 190	2 459
<i>Hongrie</i>	283	-	283	-
<i>Syrie</i>	2 761	1 404	2 761	1 680
<i>Mozambique</i>	968	576	968	733
<i>Tanzanie</i>	-	-	812	385
<b>ACQUISITION DE RÉSERVES</b>	-	-	-	-
<i>Congo</i>	-	-	-	-
<i>Gabon</i>	-	-	-	-
<b>FRAIS D'EXPLORATION PÉTROLIÈRE</b>	84 513	28 989	250 988	74 108
<i>Congo</i>	42 282	25 285	49 835	22 596
<i>France</i>	3 331	2 391	958	958
<i>Hongrie</i>	1 767	-	1 767	-
<i>Syrie</i>	25 391	-	24 332	7 294
<i>Tanzanie</i>	-	-	154 428	43 133
<i>Mozambique</i>	11 551	1 123	10 893	69
<i>Autres pays</i>	190	190	8 775	58
<b>IMMOBILISATIONS PÉTROLIÈRES</b>	92 716	33 143	260 004	79 365
<b>TOTAL</b>	94 434	33 462	261 410	79 548

p./210

Le permis BRM en Tanzanie a été transféré en date du 6 mai 2011 à la société M&P Exploration et Production B.R.M., filiale à 100 % des Etablissements Maurel & Prom. Il en résulte une diminution de 155,2 M€ en valeur brute et de 43 M€ en valeur nette des actifs incorporels tanzaniens.

Les principales dépenses de la période concernent (en quote-part Maurel & Prom) des reliquats de coûts sur des puits forés en 2010 : Draco en Syrie (1,1 M€) et Mecupa au Mozambique (0,6 M€). Le puits Peyrot foré sur le permis de Mios en France s'est avéré sec ce qui a conduit à enregistrer une perte de 2,4 M€ en résultat.

Le permis de Kouilou au Congo a été cédé le 29 novembre 2011 à ENI Congo S.A.. Ceci explique la diminution de 7,6 millions d'euros en valeur brute des actifs sur ce permis qui étaient totalement dépréciés. La valeur nette comptable des actifs d'exploration au Congo (25,3 M€) correspond aux dépenses de cette nature engagées sur le permis La Noubi.

Le permis de Sebikotane au Sénégal a également été rendu, expliquant la diminution de 8,7 M€ de la rubrique « autres pays ». Les dépenses engagées sur ce permis étaient intégralement dépréciées depuis plusieurs exercices.

Les actifs d'exploration en Syrie ont été totalement dépréciés au vu du contexte politique dans ce pays rendant impossible l'exécution normale des programmes de travaux. La situation de force majeure a été invoquée.

### 3.1.2. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	2011	2010
<b>VALEUR BRUTE</b>	2 574	2 352
<i>Amortissements et dépréciation</i>	-1 653	-1 464
<b>VALEUR NETTE</b>	921	888

### 3.2. Immobilisations financières

#### Variation des immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	31/12/2011
<i>Titres de participation</i>	229 739	259 871	-294 796	194 814
<i>À déduire : provisions</i>	-19 730	-800	759	-19 772
<b>VALEUR NETTE</b>	210 009	259 071	-294 037	175 042
<i>Autres immobilisations financières</i>	151 272	-	-145 899	5 373
<i>À déduire : provisions</i>	-238	-	238	-
<b>VALEUR NETTE</b>	151 034	-	-145 661	5 373
<b>TOTAL VALEUR BRUTE</b>	381 011	259 871	-440 695	200 187
<i>À déduire : provisions</i>	-19 968	-800	997	-19 772
<b>VALEUR NETTE</b>	361 043	259 071	-439 698	180 415

## Titres de participation

En milliers d'euros	2010	Variation	2011
<b>VALEURS BRUTES</b>			
<i>Titres MP Nigeria</i>	133 434	-133 434	-
<i>Titres Maurel &amp; Prom Assistance Technique</i>	15 805	-	15 805
<i>Titres Panther</i>	8 456	800	9 256
<i>Titres Pebercan</i>	1 671	-736	935
<i>Titres Caroil</i>	42 285	-42 285	-
<i>Titres Tuscany International Drilling</i>	-	66 351	66 351
<i>Titres Maurel &amp; Prom Colombia</i>	26 537	74 414	100 951
<i>Autres</i>	1 551	-36	1 515
<b>TOTAL</b>	<b>229 739</b>	<b>-34 925</b>	<b>194 814</b>
<b>DÉPRÉCIATIONS</b>			
<i>Titres Maurel &amp; Prom Assistance Technique</i>	-15 805	-	-15 805
<i>Titres Panther</i>	-2 053	-800	-2 853
<i>Titres Pebercan</i>	-1 671	736	-935
<i>Autres</i>	-201	22	-179
<b>TOTAL</b>	<b>-19 730</b>	<b>-42</b>	<b>-19 772</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>210 009</b>	<b>-34 967</b>	<b>175 042</b>

p./212

**Titres MP Nigeria**

Maurel & Prom a procédé le 15 décembre à la distribution à titre de dividende exceptionnel de l'intégralité des titres de sa filiale MP Nigeria.

Concomitamment à cette distribution, les actions MP Nigeria ont été admises aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris de sorte qu'à l'issue de cette opération, M&P ne détient plus aucune action de MP Nigeria.

Cette opération est décrite supra §1 : faits caractéristiques de l'exercice.

**Titres Pebercan**

Maurel & Prom détient une participation de 19,15 % dans Pebercan, société cotée portant les titres de Peberco. L'activité de cette dernière consistait à opérer des champs pétroliers à Cuba jusqu'à sa décision de cesser ses activités et de distribuer son actif net en février 2009.

Maurel & Prom a reçu en mars 2010 de Pebercan un premier règlement de 10,3 M€ dans le cadre de la liquidation de Peberco. Les titres Maurel & Prom ont été soldés à due concurrence.

Les opérations de liquidation de cette entité se poursuivent.

**Titres Panther Eureka Srl**

Maurel & Prom a augmenté sa participation dans cette filiale en rachetant les parts des partenaires. Le pourcentage de détention passe donc de 60 à 94 %.

**Titres Caroil et Tuscany**

Le 21 juin 2011, Maurel & Prom et Tuscany International Drilling Inc., société canadienne de services pétroliers cotée à Toronto, ont annoncé la signature d'un accord selon lequel Tuscany Rig Leasing S.A., filiale à 100 % de Tuscany, achète la totalité des titres de Caroil SAS, filiale de forage de Maurel & Prom.

Cet accord a donné lieu à la cession le 15 septembre de Caroil SAS à Tuscany International Drilling dans les termes et conditions définies le 21 juin.

Au terme de cette transaction, Maurel & Prom cède l'intégralité de sa participation dans Caroil et prend une participation à hauteur de 29,05 % dans Tuscany International Drilling. (cf. §1 : faits caractéristiques de l'exercice).

**Titres Maurel & Prom Colombia BV**

La Société a cédé le 28 avril 2011 la moitié (49,99 %) des titres qu'elle détenait dans Maurel & Prom Colombie BV à Pacific Rubiales Energy (cf. §1 : faits caractéristiques de l'exercice). Conformément aux accords entre les parties, les créances en compte courant détenues par M&P sur MPCBV, dont le montant s'élevait à 114 MUS\$ au 30 septembre, ont été transférées en réserves dans les comptes de la filiale en application d'un contrat de « share premium contribution » prévu par le droit hollandais. Ce transfert en réserves qui n'a pas son équivalent en droit français a été traité dans les comptes de la Société comme une augmentation de la valeur de la participation détenue dans la co entreprise.

**Autres immobilisations financières**

La très forte diminution de ce poste (-146 M€) s'explique principalement par le remboursement par la BNP du dépôt de 187 MUS\$ que lui avait consenti la Société l'an dernier en garantie collatérale d'un emprunt relais de ce montant émis par cet établissement au profit de la filiale Seplat.

Ce poste présente à fin décembre 2011 une solde de 5,3 M€ principalement composé :

- de dépôts s'élevant à 1,8 M€ versés en garantie d'engagements de travaux en Colombie ;
- d'une somme de 3,1 M€ (4 MUS\$) correspondant à la partie non utilisable de l'emprunt RBL soit 5 % du montant tiré.

**3.3. Autres créances**

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Avances aux filiales du Groupe	569 380	830 795
Créances sur associés pétroliers	19 681	92 692
Créances sur la cession des titres Stcpa Bois et Transagra	2 573	2 573
Acomptes fournisseurs et notes de débit aux filiales	20 799	17 026
Créances diverses	38 713	8 741
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>651 147</b>	<b>951 828</b>
<b>DÉPRÉCIATION</b>	<b>155 055</b>	<b>139 616</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>496 092</b>	<b>812 212</b>

Notre Société porte les emprunts du Groupe et assure le financement des investissements et de l'activité de ses filiales. La diminution très sensible de ce poste

sur la période (-316 M€ en valeur nette) résulte des éléments suivants (en M€) :

Diminution de l'encours des créances sur le Gabon suite aux remboursements effectués par la filiale	-190
Transfert en titres de participations des créances en compte courant sur MPC BV	-81
Abandon de la créance en compte courant envers Caroil	-61
Constatation d'une créance sur Integra suite à la cession à cette société des titres de MP Venezuela	+38
Dépréciation partielle de la créance sur Integra	-25
Autres	+3
Variation des autres créances sur l'exercice	-316

À fin 2011, La valeur nette des autres créances s'élève à 496 M€ se détaillant comme suit (en M€):

En milliers d'euros	Brut	Dépréciation	Net
<i>Avances Gabon</i>	404	-	404
<i>Créances sur les filiales tanzaniennes</i>	85	-30	55
<i>Créances sur Integra</i>	38	-25	13
<i>Autres</i>	124	-100	24
<b>TOTAL AUTRES CRÉANCES</b>	<b>651</b>	<b>-155</b>	<b>496</b>

### 3.4. Provisions pour dépréciation des créances clients et autres créances

En milliers d'euros	31/12/2010	Augmentations	Reprises	31/12/2011
<b>CRÉANCES CLIENTS</b>	654	-	-	654
<i>Avances aux filiales</i>	66 795	39 758	-9 749	96 804
<i>Autres créances</i>	72 822	37 686	-52 257	58 251
<b>TOTAL AUTRES CRÉANCES</b>	<b>139 616</b>	<b>77 444</b>	<b>-62 006</b>	<b>155 055</b>

L'avance en compte courant consentie à Maurel & Prom Assistance Technique a été provisionnée en totalité (31,2 M€).

La créance sur Panther (11,3 M€) a fait l'objet d'un complément de provision de 0,9 M€. Elle est totalement dépréciée de même que les créances sur les autres actionnaires.

Les provisions sur les créances concernant les partenaires en Tanzanie ont été reprises en totalité (52,2 M€) lors du transfert des actifs et passifs afférents au permis BRM à la société MPEP BRM. Le compte courant avec cette filiale a été provisionné à hauteur de 30,3 M€ pour tenir compte des dépréciations d'actifs qu'elle a enregistrées en fin d'exercice sur le puits de Mafia-Deep.

Les créances envers les partenaires sur les permis Draco en Syrie (2,6 M€) et Mandawa en Tanzanie (3 M€) ont été dépréciées en totalité.

Comme indiqué au paragraphe précédent, la créance sur la société Integra a été provisionnée à hauteur de 25 M€.

La valeur d'inventaire des créances sur les filiales est déterminée en fonction des capitaux propres des filiales et des perspectives d'évolution de leur activité.

## 3.5. État des échéances des créances

En milliers d'euros	Montant total	À un an au plus	À plus d'un an	À plus de cinq ans
<b>Créances nettes</b>				
<b>CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<i>Prêts</i>	-	-	-	-
<i>Dépôts et cautionnements</i>	5 373	4 945	428	-
<b>CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT</b>				
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	33 252	33 252	-	-
<i>Autres créances</i>	496 092	496 092	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>534 717</b>	<b>534 289</b>	<b>428</b>	<b>-</b>

## 3.6. Actions propres, disponibilités et instruments de trésorerie

	M€	Dont en MUS\$
<i>Actions propres</i>	68,6	-
<i>SICAV et FCP</i>	-	-
<b>Titres de placements (a)</b>	<b>68,6</b>	<b>-</b>
<i>Dépôts à court terme rémunérés</i>	-	-
<i>Comptes courants bancaires et autres</i>	43,9	49
<b>Disponibilités (b)</b>	<b>43,9</b>	<b>49</b>
<b>SICAV et disponibilités (a+b)</b>	<b>112,5</b>	<b>49</b>

Au 31 décembre 2011, Maurel & Prom détient 5 973 080 actions propres pour une valeur brute de 76,3 M€.

La comparaison du coût historique d'acquisition des actions propres et de leur cours moyen sur décembre

(11,48 €) a conduit la Société à doter un complément de provision de 7,7 M€ afin de ramener leur valeur nette comptable à 68,6 M€.

### 3.7. Charges à répartir et charges comptabilisées d'avance

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
<b>CHARGES À RÉPARTIR AU 1<sup>er</sup> JANVIER</b>	16 010	17 245
<i>Augmentation de l'exercice</i>	19	3 531
<b>AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	-4 690	-4 766
<b>TOTAL</b>	11 340	16 010

Les charges à répartir correspondent aux différents frais sur emprunts obligataires et bancaires amortis sur la durée de remboursement du principal.

### 3.8. Capitaux propres

En milliers d'euros	2010	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Distribution	Réduction de capital	Écart de conversion	Augmentation de capital	2011
<i>Capital</i>	93 405	-	-	-	-151	-	296	93 550
<i>Primes</i>	183 167	-	-	-	-2 815	-	2 531	182 883
<i>Réserve légale</i>	9 336	-	-	-	-	-	-	9 336
<i>Autres réserves</i>	29	328 110	-	-240 000	-	-	-112	88 027
<i>Report à nouveau</i>	537 043	-536 399	-	-	-	1 085	-39	1 690
<i>Résultat</i>	-179 517	179 517	-29 551	-	-	-	-	-29 551
<b>TOTAL</b>	643 463	-28 772	-29 551	-240 000	-2 966	1 085	2 676	345 935

La variation des capitaux propres s'explique par les distributions en numéraire (28,8 M€) et en nature de titres MP Nigeria (240 M€) auxquelles il a été procédé au cours de l'exercice ainsi que par le résultat de la période : -29,8 M€.

Au 31 décembre 2011, le capital social se composait de 121 493 534 actions d'une valeur nominale de 0,77 € soit un capital total de 93 550 021,18 €.

#### Instruments donnant accès au capital

##### Options de souscription d'actions

En 2011, aucune option n'a été levée et toutes les options sont arrivées à échéance.

Au 31 décembre 2011, il n'existe donc plus aucune option à exercer.

#### Actions réservées aux salariés et actions gratuites

L'assemblée générale mixte du 29 juin 2011 a délégué compétence au conseil d'administration, pour une période de 38 mois, pour décider, en une ou plusieurs fois, l'attribution gratuite, dans la limite de 1 % du capital social au 29 juin 2011, au profit des salariés ou de certains d'entre eux et/ou des mandataires sociaux ou de certains d'eux de la Société et/ou des sociétés et groupements d'intérêts économique qui lui sont liés. Cette délégation du 29 juin 2011 a mis fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée le 20 mai 2010.

Pour l'ensemble des plans émis par la Société depuis 2006, l'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et la durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans à compter de l'attribution définitive des dites actions.

Les attributions d'actions gratuites effectuées au cours des exercices précédents se présentent comme suit :

Date de décision d'attribution	Nombre d'actions
03/10/2006	70 000
14/12/2006	66 800
21/12/2007	116 524
25/04/2008	46 750
15/10/2008	93 892
16/12/2008	102 750
19/06/2009	57 500
15/12/2009	120 500
21/12/2010	202 256
01/06/2011	29 750
20/07/2011	41 650
19/12/2011	90 238

### Programme de rachat d'actions

Suite à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 29 juin 2011 pour une durée de 18 mois le conseil d'administration est autorisé à acheter ses propres actions, dans la limite de 10 % du montant du capital social, dans les conditions suivantes : prix unitaire maximum d'achat de 18 €.

Dans le cadre de ce programme de rachat, aucune action n'a été achetée en 2011 et 109 571 ont été remises suite à des conversions d'OCEANE.

Les achats concernant le contrat de liquidité représentent au cours de la même période 3 352 388 actions, les ventes 3 434 755 actions.

Au 31 décembre 2011, la Société détenait en propre 5 973 080 actions (soit 4,92 % du capital pour une valeur brute de 76,3 M€ à la fin 2011) dont 45 674 actions au titre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2011, conformément au tableau de mouvements sur capital ci-dessous, le nombre d'actions de la Société est de 121 493 534 et le capital social s'élève à 93 550 021,18 €.

### Synthèse des mouvements sur capital

En euros	Nombres d'actions	Actions propres
Au 31/12/2008	120 569 807	6 436 408
Émission pour paiement du dividende	682 464	-
Rachat actions propres	-	-406 669
Au 31/12/2009	121 252 271	6 029 739
Émission pour exercice de BSAR	52 730	-
Rachat actions propres	-	333 314
Au 31/12/2010	121 305 001	6 363 053
Émission pour exercice de BSAR	188 533	-
Rachat actions propres	-	-389 973
Soit au 31/12/2011	121 493 534	5 973 080

### Distribution

L'assemblée générale du 26 juin 2011 a décidé la distribution d'un dividende de 0,25 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Le dividende a été mis en paiement le 5 juillet 2011 pour un montant de 28 772 332 €.

De plus, une distribution à titre de dividende exceptionnel aux actionnaires de Maurel & Prom de l'intégralité des titres MP Nigeria S.A. « MP Nigeria », la holding intermédiaire portant les activités du Groupe au Nigéria a été réalisée le 15 décembre 2011. La valeur des titres distribués a été fixée à 240 M€ par le conseil d'administration à partir des conclusions d'un expert indépendant spécialement mandaté à cet effet.

### 3.9. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit :

En milliers d'euros						
	2010	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations *	2011
<i>Risque de change</i>	7 529	24 172	-	-7 071	-455	24 173
<i>Litiges</i>	2 146	-	-	-	64	2 209
<i>Autres</i>	2 885	57	-427	-	-	2 515
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>12 560</b>	<b>24 228</b>	<b>-427</b>	<b>-7 071</b>	<b>-391</b>	<b>28 898</b>
<i>Résultat d'exploitation</i>		57	-427	-	-	-
<i>Résultat financier</i>		24 172	-	-7 071	-	-
<i>Résultat exceptionnel</i>		-	-	-	-	-

\* Écarts de conversion générés suite à la réévaluation des risques comptabilisés en devises.

- La réévaluation au taux de clôture des dettes et créances en devises a conduit à doter une provision pour perte de change de 24,2 M€ ;
- les provisions pour litiges constituées visent à couvrir des risques décrits dans la note sur les engagements hors bilan ;
- la provision pour indemnités de fin de carrière a fait l'objet d'une dotation de 57 K€ pour atteindre 709 K€ à fin 2011. La charge de l'année 2011 s'élève à 126 K€ et le cout des services passés à 652 K€.

En milliers d'euros

Dettes actuarielles au 31/12/2010	652
Coût des services 2011	104
Coût financier 2011	22
Charge de l'année 2011	126
Prestations payées	-69
<b>DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/2011</b>	<b>709</b>

### 3.10. Emprunts obligataires convertibles

En milliers d'euros	2011			2010		
	Capital	Intérêts	Total	Capital	Intérêts	Total
<i>OCEANE 2014</i>	297,4	8,9	306,3	297,5	8,9	306,4
<i>OCEANE 2015</i>	68,7	2,1	70,8	70,0	2,1	72,1
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES</b>	<b>366,1</b>	<b>11,0</b>	<b>377,1</b>	<b>367,5</b>	<b>11,0</b>	<b>378,6</b>

**OCEANE 2014**

Le 7 juillet 2009, la société a émis 19 074 519 OCEANE pour un montant total de 297 562 K€. Les obligations portent intérêt à 7,125 % l'an et seront amorties en totalité par remboursement au pair le 31 juillet 2014. La conversion ou l'échange peut être exercé à tout moment à raison de 1,02 action pour une obligation. Toutes les obligations ont été souscrites.

Au 31 décembre 2011, 10 914 obligations ont été converties, réduisant l'emprunt obligataire à 297 392 K€. La livraison s'est faite par prélèvement sur les actions propres ; le nombre d'obligations restant au 31 décembre 2011 est de 19 063 605. Le montant des intérêts courus au 31 décembre 2010 s'élève à 8 885 K€.

**OCEANE 2015**

Le 28 juillet 2010, la Société a émis 5 511 812 OCEANE pour un montant total de 70 000 M€. Les obligations portent intérêt à 7,125 % l'an et seront amorties en totalité par remboursement au pair le 31 juillet 2015. La conversion ou l'échange peut être exercé à tout moment à raison de 1,19 action pour une obligation. Toutes les obligations ont été souscrites.

Au 31 décembre 2011, 100 000 obligations ont été converties, réduisant l'emprunt obligataire à 68 730 K€. La livraison s'est faite par prélèvement sur les actions propres ; le nombre d'obligations restant au 31 décembre 2011 est de 5 411 812. Le montant des intérêts courus au 31 décembre 2011 s'élève à 2 083 K€.

**3.11. Emprunts auprès des établissements de crédit**

En milliers d'euros	2011	2010
<i>Standard Bank</i>	-	37 420
<i>BGFI</i>	11 000	-
<i>BNP (RBL)</i>	61 902	224 779
<i>Intérêts courus</i>	19	12
<i>Banques créditrices</i>	25	29
<b>TOTAL</b>	<b>72 946</b>	<b>262 240</b>

La Société a conclu le 29 mai 2009 avec un consortium de 4 banques associant BNP Paribas, Calyon, Natixis et Standard Bank une facilité bancaire de 255 MUS\$ garantie par le nantissement des réserves pétrolières au Gabon (Emprunt de type « Reserve Based Loan » dit RBL).

Le montant de cette facilité a été porté à 330 MUS\$ au cours du premier trimestre 2011.

Au cours de l'année 2011, le RBL a été remboursé à hauteur de 250 MUS\$. À la clôture le montant tiré s'élevait à 80 MUS\$ pour une capacité de tirage de 288,7 MUS\$ à cette date.

En application du contrat, une somme correspondant à 5 % du montant tiré n'est pas disponible et doit rester en permanence sur le compte courant. Cette somme qui s'élève à 4 MUS\$ (2,9 M€) au 31 décembre 2011 est inscrite à l'actif en autres immobilisations financières.

Le montant des intérêts à payer au titre du RBL s'élève à 73,6 K€ à la clôture.

Le RBL est assorti d'un tableau d'amortissement sur 4 ans conditionné au respect de covenants calculés à partir des données consolidées :

- ratio financier endettement consolidé/fonds propres (hors effet de change et instruments dérivés de couverture) < 1 ;
- current ratio >1,1, ce ratio désignant le ratio financier actif courant/passif courant (hors instruments dérivés) ;

Ces covenants sont respectés au 30 juin et au 31 décembre 2011. Leur rupture rendrait immédiatement exigible l'intégralité de la dette.

La Société s'est aussi engagée à :

- actualiser périodiquement le plan de trésorerie et le soumettre à approbation ;
- ne pas consentir de sûretés ou de garanties sur certains actifs d'un membre du Groupe ;
- ne pas procéder à une cession de certains actifs pétroliers du Groupe sur la base desquels le RBL 2009 a été établi, notamment de certains champs pétroliers situés au Gabon ;

- ne pas souscrire d'endettement financier supplémentaire, sauf au titre des emprunts en cours, d'une nouvelle émission d'OCEANE, d'emprunts subordonnés et à maturité plus tardive que celle du Reserve Based Loan 2009, de certains prêts intragroupe, et d'autres endettements ; et
- ne pas consentir de prêts à des tiers, en dehors des opérations commerciales courantes liées à son activité.

La ligne de crédit complémentaire à court terme d'un montant de 50 MUS\$ (37,4 M€) souscrite auprès de Standard Bank sur 2010 a été remboursée dans son intégralité au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2011.

La Société a par ailleurs souscrit une ligne de crédit auprès de la BGFI en avril 2011 pour un montant de 15 M€, tirée à hauteur de 11 M€ au 31 décembre 2011. Cette ligne est à échéance 12 mois.

### 3.12. Emprunts et dettes financières divers

En milliers d'euros	2011	2010
<i>Intérêts courus</i>	-	-
<i>Autres</i>	16	17
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>17</b>

### 3.13. Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs sont stables par rapport à l'année dernière.

Les autres dettes correspondent essentiellement au solde des comptes courants avec les filiales.

### 3.14. État des échéances et des dettes

En milliers d'euros	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an	À plus de cinq ans
<i>Emprunts obligataires</i>	377 090	10 968	366 122	-
<i>Emprunts auprès des établissements de crédit</i>	72 946	11 117	61 829	-
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	16	16	-	-
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	7 085	7 085	-	-
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	3 179	3 179	-	-
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	24	24	-	-
<i>Autres dettes</i>	29 499	29 499	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>489 839</b>	<b>61 888</b>	<b>427 951</b>	<b>-</b>

### 3.15. Écarts de conversion

Les écarts de conversion, tant actif que passif, correspondent à la revalorisation au cours de clôture des dettes et créances en devises (essentiellement sur les comptes courants et les prêts avec les filiales).

La perte de change latente de 24,2 M€ (2010 : 7,5 M€) est intégralement provisionnée.

### 3.16. Instruments dérivés et autres instruments financiers

Le Groupe a recours, dans le cadre de ses activités courantes, à des instruments financiers pour diminuer son exposition au risque de fluctuation des cours du pétrole et des cours de change des devises. La gestion de ces risques est centralisée et les dérivés sont portés par la holding.

### Instruments dérivés sur hydrocarbures

Les dérivés utilisés afin de réduire l'exposition au risque de variation du cours des hydrocarbures sont globalement de 2 types :

- des swaps vendeurs de brut fixant pour un volume et une période donnée le prix de vente du baril ;
- des produits plus sophistiqués combinant ventes de swaps et options de façon à fixer le prix de vente du baril tout en permettant de bénéficier dans une certaine mesure d'une évolution favorable du marché.

Bien que s'inscrivant dans une logique de couverture économique des flux de trésorerie futurs du groupe, ces produits dérivés ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture dans les comptes sociaux de Maurel & Prom à défaut d'une convention entre la maison mère et ses filiales de production. En conséquence, les liquidations mensuelles (impact résultat -39,3 M€) et la réévaluation du portefeuille en valeur de marché à la clôture (passif de 19,5 M€) ont été enregistrés en contrepartie du résultat financier.

Les couvertures mises en place fin 2008 et début 2009 dans le cadre du démarrage de la production au Gabon et dont le volume a représenté 8 750 bbls par jour en 2009, 7 500 barils au 1<sup>er</sup> semestre 2010 et 6 750 barils au second semestre 2010 sont en grande partie arrivées à échéance. Ne subsistent sur 2011 que 2 dérivés portant sur 2 500 bbls par jour, arrivés à échéance 31 décembre 2011.

De nouvelles couvertures ont été mises en place fin 2010 et début 2011. Les volumes additionnels couverts restent marginaux : 2 000 bbl/j en 2011, 6 000 en 2012 et 2000 en 2013.

S'agissant de la couverture du risque de change, le Groupe détient des liquidités en dollars américains en vue de financer les dépenses d'investissement provisionnelles dans cette devise.

Par ailleurs, quelques opérations de change à terme et d'options de change visant à réduire l'exposition au risque de change dans le cadre de la gestion quotidienne de la trésorerie ont été initiées durant l'exercice. Aucune opération de ce type n'était en cours à la clôture.

### 3.17. Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	2011	2010
<i>Prestations de services</i>	13 180	14 396
<b>TOTAL</b>	<b>13 180</b>	<b>14 396</b>

Le chiffre d'affaires correspond exclusivement à des prestations de services et d'études fournies aux filiales de la Société pour 13,2 M€.

### 3.18. Reprises de provisions d'exploitation et transferts de charges

En milliers d'euros	2011	2010
<i>Transfert de charge France</i>	2 758	-
<i>Capitalisation des investissements en Tanzanie</i>	893	49 206
<i>Capitalisation des investissements au Congo</i>	1 446	1 282
<i>Reprises de provisions pour risques et charges</i>	52 442	319
<i>Autres</i>	21	23
<b>TOTAL</b>	<b>57 560</b>	<b>50 830</b>

Les dépenses d'exploration à l'exception des frais généraux non capitalisables sont immobilisées. Le ralentissement de l'activité en Tanzanie en 2011 par rapport à 2010 et le transfert des actifs à la filiale MPEP BRM expliquent la diminution des montants transférés à l'actif.

La restitution des permis Sebikotane au Sénégal (8,7 M€), Kouilou au Congo (11,5 M€) et Mandawa en Tanzanie (31,4 M€) a conduit à des reprises de provisions significatives.

### 3.19. Autres produits

Les autres produits correspondent principalement à des facturations de loyers et à des mises à disposition de personnel à d'autres sociétés du Groupe. Ce poste baisse en raison de la cession de Caroil et de l'arrêt des contrats de prestations et de location qui existaient avec cette société.

### 3.20. Achats consommés et charges externes

La baisse significative de ce poste (-41,1 M€) s'explique essentiellement par l'absence de charges cette année en Tanzanie suite au transfert du permis d'exploration BRM à la société MPEP BRM.

### 3.21. Dotations aux amortissements et provisions

En milliers d'euros	2011	2010
<i>Amortissements des immobilisations</i>	1 201	1 226
<i>Dépréciation des immobilisations</i>	10 576	115 373
<i>Charges à répartir</i>	4 690	4 766
<i>Créances</i>	38 216	50 734
<i>Provisions pour risques et charges</i>	57	22
<b>TOTAL</b>	<b>54 740</b>	<b>172 120</b>

Les dépréciations d'actifs enregistrées cette année concernent les puits Peyrot (1 M€) en France et M'Bafou (1,3 M€) au Congo.

Les actifs d'exploration engagés sur les permis Al Asi en Syrie ont été dépréciés en raison de la situation politique du pays rendant impossible l'exécution normale des programmes de travaux.

Les dotations aux provisions sur créances concernent principalement les créances envers les partenaires sur les permis de Draco en Syrie pour 2,6 M€, de Mandawa en Tanzanie pour 3 millions d'euros ainsi que la créance sur la société Intégra pour 25 M€ (cf. Note 3.4).

### 3.22. Résultat financier

Le résultat financier 2011 est présenté dans le tableau ci après :

En milliers d'euros	2011	2010	
<i>Intérêts comptes courants filiales</i>	17 981	21 874	(1)
<i>Intérêts sur OCEANE</i>	- 26 184	- 23 273	(2)
<i>Intérêts sur autres emprunts</i>	- 6 145	- 4 372	(3)
<i>Produits (charges) de trésorerie nets</i>	697	270	
<i>Gains et (pertes) nets sur instruments financiers</i>	- 24 326	24 443	(4)
<b>Charges et produits financiers</b>	<b>- 37 977</b>	<b>18 942</b>	
<b>Dividendes</b>	<b>0</b>	<b>17 739</b>	
<i>Autres produits et (charges)</i>	8 366	- 5 906	(5)
<i>Reprises (dotations) aux provisions nettes sur titres et comptes courants</i>	- 29 520	49 530	(6)
<i>Différences de change (y compris provision pour perte de change)</i>	- 2 693	13 006	
<b>TOTAL</b>	<b>- 61 825</b>	<b>- 5 749</b>	

- (1) Les intérêts facturés à Omoueyi (9,3 M€), à la Tanzanie (2,3 M€) et en Colombie (2,5 M€) en rémunération des sommes avancées en comptes courants expliquent l'essentiel du poste.
- (2) Les charges d'intérêts sur les emprunts OCEANE 2014 et 2015 s'élèvent respectivement à 21,1 M€ et 5 M€.
- (3) Les charges d'intérêts sur l'emprunt RBL qui s'élèvent à 5,5 M€ expliquent l'essentiel du poste.
- (4) Les pertes sur instruments dérivés s'élèvent à 24,3 M€. Ce montant s'analyse de la façon suivante :

Réévaluation des dérivés sur brut en portefeuille	15	
Résultat des liquidations de l'exercice	-39,3	
<b>PERTE SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS SUR HYDROCARBURES</b>	<b>-24,3</b>	<b>(4.1)</b>

(4.1) Les instruments dérivés sur hydrocarbures (ventes de swaps de brut de qualité Brent) ont pour objet de limiter l'exposition du Groupe aux variations du chiffre d'affaires imputables à la fluctuation des cours.

Ces instruments dérivés ne peuvent être traités dans les comptes sociaux de la holding comme des instruments de couverture de flux de trésorerie à défaut d'une convention établie avec la filiale portant l'activité. En conséquence, les liquidations mensuelles de ces swaps (impact résultat proche de -39,3 M€) et la réévaluation du portefeuille en valeur de marché à la clôture (gain latent de 15 M€) sont enregistrés en résultat financier.

(5) Les autres produits financiers (6,7 M€) correspondent principalement à la reprise de provision effectuée sur les actions propres compte tenu de la variation des cours de bourse entre décembre 2010 et décembre 2011.

(6) Les dotations aux provisions concernent essentiellement les créances (30,4 M€) envers MPEP BRM et celles sur Prestoil Kouilou (-7,4 M€).

### 3.23. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel (53,3 M€) est détaillé dans le tableau ci-après :

	Cession Venezuela	Cession MPCbv	Rendu kouilou	Rendu Sénégal	Rendu Mandaw	Messier	Divers	Total
Produit de cession	38	44	2	-	-	-	1	238
VNC actifs cédés	-	-13	-	-	-	-	-	-56
Abandon de créances	-	-	-	-	-	-	-	-61
Autres	-	-	-12	-9	-35	-6	0	-67
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>30</b>	<b>-9</b>	<b>-9</b>	<b>-35</b>	<b>-6</b>	<b>1</b>	<b>54</b>

Il correspond :

- à hauteur de 112,5 M€s à des plus-values de cession de titres (30,3 M€ pour Maurel & Prom Colombia B.V., 37,5 M€ pour Maurel & Prom Venezuela S.A.S. et 44,7 M€ pour Caroil).
- à hauteur de -52,6 M€ à la sortie d'actifs immobilisés (dont 8,7 M€ au Sénégal et 34,8 M€ en Tanzanie) ;
- à une charge exceptionnelle de 6,4 M€ résultant de l'arrêt rendu le 24 novembre 2011 par lequel la Cour d'appel de Paris a condamné la Société à payer à Messier Partners la somme de 5,6 M€ assortie des intérêts calculés au taux légal. Ce dossier est toujours en cours, Maurel & Prom s'étant pourvu en cassation.

### 3.24. Impôt sur les sociétés

Maurel & Prom est la société mère du groupe d'intégration fiscale composé des sociétés Maurel & Prom, M&P Volney 2, M&P Volney 4, M&P Volney 5, M&P West Africa, et M&P Assistance Technique.

Les reports déficitaires du Groupe d'intégration s'élèvent au 31 décembre 2011 à 535 M€ contre 232 M€ en 2010. Le résultat fiscal 2011 ressort en perte de 310 M€. La différence avec la perte comptable 2011 de 30 M€ s'explique pour une grande part par le retraitement sur le plan fiscal des plus-values sur cessions de titres de participation pour un montant de 162 M€.

### 3.25. Exposition au risque de change et au risque sur les cours du pétrole brut

#### Risque de marché

Les résultats de la Société sont sensibles à différents risques de marché. Les plus significatifs sont le cours des hydrocarbures exprimé en US\$, et le taux de change €/US\$. Néanmoins, il faut noter que la devise opérationnelle du Groupe est le dollar puisque les ventes, une majeure partie des dépenses opérationnelles et une part significative des investissements sont libellés dans cette devise.

#### Risque relatif au marché des hydrocarbures

La Société a pour politique de protéger une partie de sa production future contre une baisse éventuelle des cours du pétrole profitant ainsi de la hausse éventuelle de ces derniers sur la partie non couverte de la production, cette politique de couverture s'inscrivant par ailleurs dans le cadre de la gestion des lignes de crédits bancaires (Reserves Based Loan « RBL ») mises à la disposition du Groupe.

Sur la partie non couverte de la production, la Société est donc exposée aux fluctuations des cours du pétrole. Le Groupe utilise à titre d'instrument de couverture des produits dérivés du pétrole (Swaps, futures, floors), en utilisant les cotations du WTI, sur le marché du NYMEX, et les cotations du BRENT.

Les couvertures existantes sont décrites dans les notes sur les instruments dérivés et le résultat financier de la présente annexe.

#### Risques de change

Bien que le dollar soit la devise opérationnelle de la Société (par l'intermédiaire de ses filiales) la variation du cours €/US\$ impacte le résultat de la Société lors de la réévaluation des liquidités détenues dans cette devise lors de l'arrêté des comptes. Afin de minorer ce risque la Société a recours à des stratégies de couvertures au moyen d'instruments dérivés (opérations de change à terme et options de change).

### 3.26. Engagements hors bilan

En milliers d'euros	2011	2010
Garanties données sur emprunts	255 043	224 517
Autres engagements donnés	9 893	3 423
<b>TOTAL</b>	<b>264 936</b>	<b>227 940</b>

À la connaissance de Maurel & Prom, il n'existe pas de faits exceptionnels, litiges, risques ou engagements hors bilan, susceptibles de mettre en cause la situation

Les dépenses d'investissement prévisionnelles en dollar sont couvertes par le maintien de liquidités dans cette devise spécialement dédiées à ces débours.

La Société met ponctuellement en place des instruments de couverture de change, principalement des opérations d'achat et de vente d'options de change et des forwards US\$/€, visant à diminuer l'exposition à la baisse du dollar américain.

#### Risques de taux et de liquidité

L'endettement de la Société est constitué de deux émissions obligataires à taux fixe. Un emprunt OCEANE à échéance 2014 de 297 M€ rémunéré au taux de 7,125 % et un emprunt OCEANE à échéance juillet 2015 d'un montant de 68,7 M€ rémunéré au taux de 7,125 %

Les liquidités, qui à la date d'arrêté s'élèvent à 43,9 M€, sont toutes placées en comptes courants à vue. Le risque encouru en cas de variation de taux d'intérêts est une perte d'opportunité en cas de baisse et un gain d'opportunité en cas de hausse.

#### Risques action

Des plans de rachat d'actions propres successifs ont été mis en place depuis le 12 janvier 2005. Au 31 décembre 2011, la Société détenait 5 973 080 actions propres pour une valeur comptable de 76,3 M€ brute à comparer à une valeur de marché de 68,6 M€. Une provision de 7,7 M€ a en conséquence été constituée.

La Société ne se considère pas en risque actions et n'a recours de ce fait à aucun instrument spécifique de couverture.

#### Risque de contrepartie

La Société n'a pas de créances significatives autres que celles sur ses filiales opérationnelles et sur des partenaires pétroliers engagés dans les mêmes opérations qu'elle-même et portés dans la phase d'exploration et/ou de développement des infrastructures de production. Il ne s'agit donc pas de risques de contrepartie en tant que tels mais plutôt de risques inhérents à l'exploration production.

financière, le patrimoine, le résultat ou les activités du Groupe.

## Engagements donnés

### Garanties données sur emprunts

Le Groupe a conclu le 29 mai 2009 avec un consortium de 4 banques associant BNP Paribas, Calyon, Natixis et Standard Bank une facilité bancaire de 255 MUS\$, garantie par le nantissement des réserves pétrolières au Gabon (Emprunt de type « Reserve Based Loan », dit RBL). Cette facilité dont le montant a été porté à 300 MUS\$ en 2010 a été tirée en totalité.

Le montant de ce RBL a été augmenté en janvier 2011 à 330 MUS\$.

Au 31 décembre 2011, le RBL fait l'objet d'un tirage à hauteur de 80 MUS\$, équivalent 62 M€. Une fraction de 5 % du montant tiré doit être conservé par Maurel & Prom, correspondant ainsi, au 31 décembre 2011 à 4 MUS\$ (3 M€).

En outre, Maurel & Prom s'est engagé pour la durée du prêt à respecter certains covenants techniques et financiers (cf. Note 3.11).

### Autres engagements

#### Engagements de travaux

Dans le cadre des opérations courantes des établissements Maurel & Prom et en accord avec les pratiques habituelles de l'industrie, la Société prend part à de nombreux accords avec des tiers. Ces engagements sont souvent pris à des fins commerciales, à des fins réglementaires ou pour d'autres contrats opérationnels.

Les engagements de travaux pétroliers sont évalués sur la base des budgets approuvés avec les partenaires. Ils font l'objet de multiples révisions en cours d'exercice en fonction notamment des résultats des travaux pétroliers réalisés.

En 2011, les engagements de travaux concernent le permis Mecupa au Mozambique.

Compte tenu de la situation intérieure en Syrie et suite à l'interdiction formulée par les autorités européennes de réaliser des transactions avec ce pays, la Société a invoqué la « force majeure » sur le permis Al Asi. En conséquence, la garantie existante s'éteint.

#### Instruments financiers

Voir Note 3.16.

#### Autres engagements

##### Caroil

Le 1<sup>er</sup> juillet 2009, Maurel & Prom a signé un engagement de caution solidaire et indivisible au profit de Caroil pour un montant de 8 MUS\$ au profit du Crédit Industriel et Commercial. La caution couvre les éventuels défauts de paiements de Caroil vis-à-vis de la banque et ce, quels qu'en soient les motifs.

Cette caution a été levée postérieurement à la clôture dans le cadre des opérations de cession de Caroil à Tuscany.

##### Tuscany

Dans le cadre de la cession de Caroil à Tuscany International Drilling, Maurel & Prom a concédé une garantie de passif d'usage en la matière.

##### Rockover

Le contrat d'achat de la société Rockover en février 2005 prévoyait une clause de retour des anciens actionnaires à hauteur de 10 % en cas de découverte sur l'un des permis cédés (Ofoubou/Ankani, Omoueyi, Nyanga Mayombe, Kari) et de 50 % sur le permis de Banio.

À l'initiative de Maurel & Prom, un accord de rachat de cette clause a été signé le 13 juillet 2007. Cet accord prévoit le paiement par Maurel & Prom aux anciens actionnaires de 55 MUS\$ (payés à ce jour) assorti d'une redevance de 2 % lorsque la production cumulée dépassera 39 millions de barils sur l'ensemble des champs cédés à Maurel & Prom en 2005 (hors Banio), ainsi que d'une redevance de 10 % sur la production issue du champ de Banio lorsque la production cumulée de ce champ dépassera 3,9 millions de barils.

Par ailleurs les engagements suivants ont été maintenus :

Maurel & Prom devra payer aux vendeurs une redevance totale d'un montant de 1,30 US\$ par baril produit à compter de la date à laquelle la production cumulée dans l'ensemble des zones de licences dépasse 80 Mb ;

Maurel & Prom verse à un des deux vendeurs une redevance équivalent à 2 % de la production totale disponible jusqu'à un seuil de 30 Mboe et 1,5 % au-delà de ce seuil, sur la production provenant des permis d'exploitation issus du permis d'exploration MT 2000-Nyanga Mayombe.

##### Transworld

Suite au rachat des droits résiduels de Transworld sur le permis d'Etekamba le 18 mars 2008, un « net profit interest agreement » a été signé, selon lequel Maurel & Prom devra reverser 10 % du profit oil et 8 % du profit gaz à la société Transworld Exploration Ltd.

##### Ecopetrol

Dans le cadre de la cession de Hocol Colombie à Ecopetrol, Maurel & Prom a concédé à cette dernière une garantie de passifs d'usage en la matière.

## 3.27. Litiges

### Messier Partners

Messier Partners, société de conseils financiers, a qui la Société avait confié une mission d'assistance financière, a engagé en 2007 une procédure judiciaire contre la Société en vue d'obtenir le versement d'une commission de succès faisant suite à la conclusion du protocole de cession avec ENI. L'ensemble des demandes formulées par Messier Partners dans le cadre de cette procédure s'élevait à 14,7 M€. Il a été donné partiellement raison

à Messier Partners en première instance et la Société a été condamnée à verser à Messier Partners la somme de 5,6 M€. La Société a fait appel de ce jugement. La Cour d'appel de Paris a, par un arrêt rendu le 5 mars 2009, infirmé l'ensemble des dispositions du jugement prononcé le 18 décembre 2007 par le Tribunal de commerce de Paris, d'une part en déboutant Messier Partners de l'intégralité de ses demandes et d'autre part en condamnant Messier Partners aux dépens liés aux frais de procédure en première instance et en appel, ainsi qu'au versement de 50 000 € au titre des frais irrépétibles.

Messier Partners a notifié son pourvoi en cassation le 6 mai 2009. Le 4 mai 2010, la Cour de cassation a rendu un arrêt qui casse et annule l'arrêt de la Cour d'appel du 5 mars 2009, renvoyant les parties devant la Cour d'Appel de Paris.

Par un arrêt en date du 24 novembre 2011, la Cour d'appel de Paris a condamné la Société à payer à Messier Partners la somme de 5,6 M€ assortie des intérêts légaux. La Société s'est pourvue en cassation.

#### Agri-Cher/Transagra

De son activité ancienne, subsiste une assignation en responsabilité contractuelle datant de 1996 dont Maurel & Prom a fait l'objet dans le cadre du redressement judiciaire de la société Transagra et dans la déconfiture de la coopérative Agri-Cher. La Société estime cette action, portant sur un montant d'environ 33 M€, non fondée et n'a pas constitué de provision à ce titre. Toutes les parties au litige ayant manifesté par écrit leur intention de ne pas poursuivre la procédure, le Tribunal a ordonné le retrait du rôle de cette procédure en 2009. Le mandataire *ad hoc* désigné dans cette affaire, a sollicité le rétablissement au rôle de la procédure en 2011.

#### Litige Alphin Capital

Alphin Capital, société spécialisée dans la mise sur le marché d'actifs pétroliers africains, dans l'aide à la négociation de contrats portant sur l'exploitation de gisements d'hydrocarbures et les montages financiers s'y rapportant, a engagé au mois d'avril 2010 une procédure judiciaire contre la Société en vue d'obtenir le versement d'une commission d'apport de 2,6 MUS\$ faisant suite à la signature par SEPLAT (société de droit nigérian dans laquelle Maurel & Prom est actionnaire à 45 %) d'intérêts dans les permis OML 4, 38 et 41 au Nigéria. Par jugement en date du 8 décembre 2011 le Tribunal de commerce de Paris a débouté la société Alphin Capital de ses demandes.

#### 3.28. Environnement

Du fait de ses activités, aujourd'hui principalement pétrolières et gazières, le groupe Maurel & Prom veille à respecter les contraintes réglementaires des pays où il est présent et en particulier à effectuer des études d'impact systématiques avant d'engager des travaux spécifiques.

Dans le cadre de ses travaux d'exploration, de production et de développement, le groupe Maurel & Prom peut être amené à causer des dommages environnementaux. Ceux-ci sont couverts par des contrats d'assurance *ad hoc*.

En raison de la nature de son activité, le Groupe supportera les frais pour la remise en état des sites d'exploitation comme des dispositifs d'évacuation. Une provision de ces coûts de remise en état des sites est, le cas échéant, constatée dans les comptes.

#### 3.29. Effectifs

Le personnel salarié de la Société s'élevait à 37 personnes au 31 décembre 2011 contre 40 au 31 décembre 2010.

### 3.30. Rémunérations allouées à la direction, et aux membres du conseil d'administration

En milliers d'euros		
	2011	2010
Rémunération allouée à la direction *	1 464	1 698
Conseil d'administration (jetons de présence et rémunération des comités) **	450	450
<b>TOTAL</b>	<b>1 914</b>	<b>2 148</b>

\* La direction comprend le directeur général et les directeurs de départements soit 5 membres en 2011 et 5 membres en 2010.

\*\* Le président du conseil d'administration ayant renoncé à percevoir les jetons de présence qui lui avaient été alloués, les sommes effectivement versées à ce titre s'élèvent à 397 K€.

**3.31. Éléments concernant les entreprises liées**

En milliers d'euros	2011	2010
<b>ACTIF</b>		
<i>Participations</i>	194 814	229 739
<i>Créances clients</i>	33 553	25 920
<i>Autres créances</i>	588 242	839 390
<b>PASSIF</b>		
<i>Dettes fournisseurs</i>	-	-151
<i>Dettes sur immobilisations</i>	24	36
<i>Autres dettes</i>	27 199	23 784
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
<i>Quotes-parts sur opérations faites en commun</i>	-	-
<i>Produits financiers</i>	17 401	21 485
<i>Dividendes</i>	-	17 739
<i>Autres produits</i>	319	233
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	315	439

**3.32. Événements postérieurs à la clôture**

Aucun évènement notable n'est à signaler.

## 3.33. Tableau des filiales et participations

Montants exprimés en unités monétaires.

Sociétés 2009	Devise	% détenu	Capital (en devises)	Capitaux propres autres que le capital social (en devises)	Valeur brute comptable des titres détenus €
<b>FRANCE</b>					
<i>Maurel &amp; Prom Assistance Technique</i>	EUR	100 %	120 000	-437 840	15 804 893
<i>Maurel &amp; Prom West Africa</i>	EUR	100 %	80 000	-28 189	80 000
<b>ÉTRANGER</b>					
<i>Zetah (Pointe Noire)</i>	CFA	100 %	10 000 000	-2 750 492 235	15 245
<i>Maurel &amp; Prom International (Genève)</i>	EUR	99,99 %	195 270	214 281	194 263
<i>New Gold Mali</i>	CFA	26 %	20 000 000	-6 158 278 597	15 092
<i>Pebercan (Montréal) (b)</i>	CAD	19,15 %	-	-	-
<i>Maurel &amp; Prom Colombia BV</i>	USD	50 %	61 000	76 429 326	26 537 016
<i>Panther Eureka Srl (Sicile)</i>	EUR	94 %	528 572	-441 241	9 256 244
<i>Maurel &amp; Prom Gabon Développement</i>	CFA	100 %	10 000 000	-325 159 006	15 000
<i>Tuscany International Drilling (Canada)</i>	USD	29,05 %	366 300 000	-5 389 000	66 351 302
<b>DIVERS ©</b>					1 195 583

(a) Intérêts courus inclus.

(b) Société en cours de liquidation (cf note 3.2.).

(c) M&amp;P Latin America BV, MP Tanzanie, BSL, la Banque Congolaise de l'Habitat, MP Volney 2, MP Volney 4, MP Exploration et Production Tanzanie, MP Etekamba, MP Quartier Général, M&amp;P Congo, MP Volney 5, MP Exploration et Production Gabon et MP Volney 6.

Avances en comptes courants dépréciées à hauteur de :

1 - Avances dépréciées à 100 %

Valeur nette comptable des titres détenus €	Prêts et avances accordés bruts € (a)	Cautions et avals donnés	Dividendes encaissés	Chiffre d'affaires du dernier exercice (en devises)	Résultat du dernier exercice (en devises)	Notes
-	28 393 556	-	-	1 511 989	339 376	1
80 000	88 091	-	-	Néant	-13 859	
-	4 250 513	-	-	Néant	-258 605 743	1
194 263	233 598	-	-	4 136 232	64 127	-
-	11 079 038	-	-	Néant	-1 078 129 846	1
-	-	-	-	-	-	-
100 951 273	100 951 273	-	-	Néant	-7 373 132	
6 402 834	6 385 913	-	-	Néant	-551 248	1
-	978 387	-	-	Néant	-	1
66 351 302	-	-	-	187 940 000	-26 117 000	-
1 062 358	496 734 598					

## Tableau de flux de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
<i>Résultat de l'exercice</i>	-29 551	-179 517
<i>Dotations (reprises) nettes aux amortissements et provisions</i>	-104 385	130 671
<i>Dépréciation d'actif d'exploitation</i>	-14 808	50 146
<i>Autres produits et charges calculés</i>	-18 348	1 235
<i>Augmentation des charges à répartir</i>	4 671	-19 108
<i>(Plus-values), moins-values de cession</i>	-	2
<i>Capacité d'autofinancement</i>	-162 421	-16 571
<i>Variation du besoin en fonds de roulement</i>	6 953	-73 821
<b>I. FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE / (UTILISÉ DANS) L'EXPLOITATION</b>	-155 468	-90 392
<i>Acquisitions d'immobilisations incorporelles, nettes de transferts</i>	-9 300	-63 149
<i>Acquisitions d'immobilisations corporelles</i>	-378	-154
<i>Acquisitions d'immobilisations financières</i>	-259 871	-274 889
<i>Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles</i>	176 432	62
<i>Cessions d'immobilisations financières</i>	202 261	17 366
<i>Augmentation nette des comptes courants Groupe</i>	284 173	-81 012
<i>Investissements nets</i>	393 317	-401 776
<i>Incidence des décalages liés aux opérations d'investissement</i>	-19	-4 476
<b>II. FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	393 298	-406 252
<i>Variations de capital et des instruments de couverture</i>	-290	-2 910
<i>Versement de dividendes</i>	-28 772	-11 531
<i>Augmentation (diminution) des dettes financières</i>	-190 762	149 878
<i>Diminution nette des comptes courants Groupe</i>	-	-
<b>III. FLUX DE FINANCEMENT</b>	-219 824	135 437
<b>IV. VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	18 006	-361 207
<b>V. TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	125 363	457 828
<b>VI. INCIDENCE DE LA VARIATION DU COURS DES DEVICES</b>	-30 897	28 741
<b>VII. TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	112 472	125 363

#### 9.2.4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels des Établissements Maurel & Prom, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

##### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

##### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans les notes 2.4. « Participations et titres immobilisés », 2.6. « Créances », 3.2. « Immobilisations financières » et 3.4. « Provision pour dépréciation des créances clients et autres créances » de l'annexe aux comptes annuels, votre Société constitue des provi-

sions pour couvrir les risques de dépréciation des titres de participation et des créances sur ses filiales en fonction des capitaux propres et des perspectives d'évolution de leur activité. Dans le cadre de notre appréciation des estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

- Votre Société comptabilise des provisions pour risques et charges dans les conditions et selon les méthodes décrites dans les notes 2.10 et 3.9 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux comptes annuels. S'agissant de processus d'estimations parfois complexes, nos appréciations ont été fondées sur un examen du caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction de votre Société pour ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

##### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 24 avril 2012

##### Les commissaires aux comptes

Daniel de BEAUREPAIRE

ERNST & YOUNG Audit  
Patrick CASSOUX  
François CARREGA

## 9.3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

#### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

##### 1. Convention de garantie avec la société MP Nigeria

###### Personnes concernées

MM. Jean-François Hénin, Xavier Blandin, Alexandre Vilgrain, Emmanuel Marion de Glatigny, Ambrosie Bryant Chukwueloka Orjiako, M<sup>me</sup> Nathalie Delapalme et la société Macif, administrateurs communs de votre Société et de MP Nigeria.

###### Nature et objet

Le conseil d'administration en date du 2 novembre 2011 a autorisé la signature d'une lettre de garantie par votre Société pour MP Nigeria envers la société BNP Paribas.

###### Modalités

Dans le cadre de l'admission des titres de MP Nigeria sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris, BNP Paribas a demandé à votre Société et à MP Nigeria de signer une lettre de garantie (Representation Letter), concernant notamment certaines informations relatives à votre Société et à MP Nigeria incluses dans le prospectus d'admission.

##### 2. Conventions d'abandon de compte courant avec la société Panther Eureka Srl

###### Personnes concernées

M. Jean-François Hénin, président-directeur général de votre Société et administrateur de la société Panther Eureka Srl.

###### Nature et objet

Le conseil d'administration en date du 12 décembre 2011 a autorisé la recapitalisation de la société Panther Eureka Srl.

###### Modalités

Votre Société était actionnaire à hauteur de 60 % dans la société Panther Eureka Srl et souhaitait racheter les parts de ses partenaires afin d'être actionnaire à 100 %.

Les pertes de la société Panther Eureka Srl étant supérieures à son capital, votre Société a procédé à une recapitalisation en abandonnant la créance détenue dans la société Panther Eureka Srl à hauteur de 400 000 €.

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS NON AUTORISÉS PRÉALABLEMENT

En application de l'article L. 225-42 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

##### 1. Avenant à la convention de prestations de services techniques avec la société MP Nigeria

###### Personnes concernées

MM. Jean-François Hénin, Xavier Blandin, Alexandre Vilgrain, Emmanuel Marion de Glatigny, Ambrosie Bryant Chukwueloka Orjiako, Roman Gozalo, M<sup>me</sup> Nathalie Delapalme et la société Macif, administrateurs communs de votre Société et de MP Nigeria.

###### Nature et objet

Le 31 juillet 2010, votre Société et la société Seplat (filiale de MP Nigeria) avaient conclu un contrat de prestations de services techniques soumis au droit anglais, aux termes duquel la société Maurel & Prom s'est engagée à fournir des prestations de services permettant à la société Seplat de remplir ses obligations d'opérateur du contrat d'association (joint operating agreement) relatif à l'exploitation des OML 4, 38 et 41.

En raison de la sortie de la société MP Nigeria du groupe Établissements Maurel & Prom, il s'est avéré nécessaire que la société MP Nigeria soit substituée à votre Société.

###### Modalités

Par effet de l'avenant conclu le 26 septembre 2011, MP Nigeria a été substituée à Maurel & Prom en qualité de contractant de la société Seplat aux termes du contrat de prestation de services à compter de l'admission des actions de votre Société sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris, soit le 15 décembre 2011.

##### 2. Conventions de prestations de services transitoires avec la société MP Nigeria

###### Personnes concernées

MM. Jean-François Hénin, Xavier Blandin, Alexandre Vilgrain, Emmanuel Marion de Glatigny, Ambrosie Bryant Chukwueloka Orjiako, Roman Gozalo, M<sup>me</sup> Nathalie Delapalme et la société Macif, administrateurs communs de votre Société et de MP Nigeria.

### Nature et objet

En raison de la sortie de la société MP Nigeria du groupe Établissements Maurel & Prom et dans la mesure où la société MP Nigeria ne dispose pas pour le moment des salariés et des moyens techniques et matériels nécessaires pour (i) son fonctionnement quotidien notamment au plan administratif et comptable et (ii) fournir à la société Seplat les services requis au titre de la convention précitée, il s'est avéré nécessaire que soit conclu entre la société MP Nigeria et votre Société un contrat de prestation de services transitoires (le « Contrat de Prestation de Services Transitoires »).

### Modalités

Aux termes de ce contrat conclu le 2 novembre 2011, votre Société fournit à la société MP Nigeria, pendant une période de douze mois à compter du 15 décembre 2011, renouvelable pour une même période, des prestations de services lui permettant d'assurer notamment sa gestion administrative et comptable courante et d'honorer ses engagements vis-à-vis de la société Seplat.

Les conventions et engagements ci-dessus n'ont pu être autorisés par votre conseil d'administration du fait que tous les administrateurs sont concernés et de l'interdiction faite dans ce cas par la loi de participer au vote sur l'autorisation sollicitée.

### 3. Avenant au pacte d'actionnaires Seplat

#### Personnes concernées

MM. Jean-François Hénin, Alexandre Vilgrain et Emmanuel Marion de Glatigny, administrateurs communs de votre Société et de la société MP Nigeria.

#### Nature et objet

Un pacte avait été signé entre les actionnaires initiaux de Seplat (Shebah Petroleum Development Company, Platform Petroleum Joint Venture Limited et votre Société) le 22 décembre 2009 (le « Pacte »). À la suite de la cession de la participation de 45 % du capital de Seplat détenue par votre Société à la société MP Nigeria le 29 janvier 2010, cette dernière avait adhéré au Pacte le 3 juin 2010. Votre Société est cependant demeurée partie au Pacte à titre de garantie des engagements de sa filiale.

Dans le cadre de l'admission des titres de MP Nigeria sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris aux termes duquel la société MP Nigeria a cessé d'être une filiale de votre Société, il a été envisagé la signature d'un projet d'amendement au Pacte prévoyant (i) la sortie définitive du Pacte de votre Société ainsi que (ii) le transfert de ses droits et obligations au titre du Pacte à MP Nigeria.

#### Modalités

Dans le cadre de l'admission des titres de MP Nigeria sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris en date du 15 décembre 2011, un avenant au Pacte a été signé le 26 septembre 2011.

En raison d'une omission de votre conseil d'administration, la convention ci-dessus n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable prévue à l'article L.225-38 du Code de commerce.

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### 1. Avec la société Pacifico

##### a. Nature et objet

Une convention de prestations de services a été conclue en date du 21 juin 2005 entre votre Société et la société Pacifico. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 11 juin 2007, autorisé préalablement par votre conseil d'administration le 29 mai 2007.

##### Modalités

Cet avenant a modifié plusieurs articles de la convention et notamment l'article 1 afin de clarifier les obligations respectives des parties et supprimer d'éventuelles ambiguïtés rédactionnelles.

Pour rappel, les prestations effectuées par la société Pacifico pour votre Société sont les suivantes :

- recherche de partenaires stratégiques dans le domaine pétrolier ou gazier ;
- missions d'étude de projets d'investissements et de désinvestissements, détermination du paramètre des cibles ;
- recherche de nouveaux marchés et de nouvelles opportunités de développement ;
- conception de développement des scénarios d'acquisition ou de cession et détermination de la politique de financement ;
- conseil et suivi des négociations qui lui auraient été confiées (projets d'accords contractuels, développement du Groupe), notamment en matière de projets de coopération technique ;
- suivi et assistance technique, comptable, financière et administrative des activités de forage.

Les termes financiers de cette convention sont les suivants :

- le versement d'un honoraire forfaitaire annuel de 100 000 € hors taxes ;
- le versement d'honoraires complémentaires calculés en fonction des services rendus et du coût réel des services dans le domaine des conseils financiers et des missions liées au secteur forage de la filiale de votre Société. Au titre de l'année 2008, les honoraires complémentaires sont fixés à 84 470 € hors taxes par mois. Ce montant mensuel est ajusté trimestriellement sur la base du nombre de jours de prestations réellement effectuées et du tarif journalier correspondant. Ces prestations correspondent aux missions réalisées par cinq consultants de la société Pacifico. À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008, le nombre de consultants a été ramené à quatre puis, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2010, à un.

Cette convention peut être résiliée par les parties à tout moment avec un préavis de deux mois.

Le montant pris en charge par votre Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'élève à 394 268 € hors taxes.

##### b. Nature et objet

Un contrat de sous-location en date du 11 juin 2007 a été conclu entre votre Société et la société Pacifico ; il a été autorisé par le conseil d'administration de votre Société du 13 décembre 2007.

**Modalités**

Cette sous-location porte sur les bureaux d'une surface d'environ 240 m<sup>2</sup>, situés au rez-de-chaussée du bâtiment sis au 12, rue de Volney, 75002 Paris.

Le contrat est consenti pour une durée de un an à compter du 11 juin 2007 et renouvelable par tacite reconduction.

Le loyer facturé par votre Société au titre de l'exercice 2011 s'élève à 210 144 € hors taxes.

**2. Avec la société Panther Eureka Srl****Nature et objet**

Dans le cadre du contrat d'acquisition de titres de la société Panther Eureka Srl signé le 19 février 2005, et autorisé par le conseil de surveillance de votre Société en date du 22 avril 2005, votre Société a procédé à l'ouverture d'un compte courant d'associé auprès de la société Panther Eureka Srl.

**Modalités**

La convention prévoit la rémunération du compte au taux annuel de 8,30 %.

Au 31 décembre 2011, le compte courant, intérêts inclus, s'élève à 6 385 913 € au profit de votre Société.

Le produit des intérêts est de 527 226 € au titre de l'exercice 2011.

**3. Avec la société Caroil****Nature et objet**

Le conseil de surveillance de votre Société a autorisé en date du 15 avril 2004 la signature d'une convention de domiciliation entre la société Caroil et votre Société.

**Modalités**

Cette convention, conclue le 16 juin 2004, a pris effet le 21 juin 2004. Le montant facturé au titre de l'exercice 2011 s'élève à 14 965 €, jusqu'à la date de cession de la société Caroil par votre Société.

**4. Avec la Compagnie Européenne et Africaine du Bois (CEAB) et New Gold Mali, S.A.****Nature et objet**

Votre conseil de surveillance du 30 septembre 1999 a autorisé une convention de trésorerie entre CEAB, New Gold Mali et votre Société.

**Modalités**

Cette convention, conclue le 20 mars 2000, a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2000 pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes équivalentes. La rémunération des avances en compte courant s'effectue au taux fiscalement déductible. Au 31 décembre 2011, le compte courant (intérêts inclus) s'élève à 11 079 038 € au profit de votre Société. Le produit des intérêts est de 420 916 € au titre de l'exercice 2011.

**5. Entre les sociétés Seplat, filiale de votre Société jusqu'au 15 décembre 2011, Shebah Exploration and Production Company Ltd et Allenne British Virgin Island Ltd****Nature et objet**

Au Nigéria, l'évacuation de la production d'hydrocarbures de Seplat est réalisée dans le cadre d'un contrat conclu avec Shell Petroleum Development Company (SPDC). Afin de pallier au risque de dépendance pouvant résulter d'une voie unique d'évacuation de sa production, Seplat a conclu avec Shebah Exploration and Production Ltd et Allenne British Virgin Islands Ltd, le 16 novembre 2010, un protocole d'accord portant sur la location ou l'acquisition de l'unité flottante de production, de stockage et de déchargement de pétrole (Floating Production Storage and Offloading ou « FPSO ») « Trinity Spirit ». La location ou l'acquisition du FPSO « Trinity Spirit » permettrait ainsi à Seplat de disposer d'un moyen de transit de ses hydrocarbures alternatif à l'oléoduc de SPDC Nigeria.

**Modalités**

Dans ce cadre, Seplat a versé à Allenne British Virgin Islands Ltd. un montant de 15 MUS\$ en dépôt, à titre d'avance remboursable. Cette somme sera le cas échéant remboursée à la demande de Seplat par le contractant si 1) Seplat décide de ne pas acheter le FPSO ; 2) Seplat décide de ne pas louer le FPSO ; 3) Seplat ne fait pas appel aux prestations de transport, de traitement et de livraison via le FPSO de sa production d'huile.

À la suite de la distribution des actions de la société MP Nigeria par votre Société le 15 décembre 2011, cette convention est devenue sans effet pour votre Société.

**6. Entre les sociétés Seplat, filiale de votre Société jusqu'au 15 décembre 2011, et Abbeycourt Petroleum Company Ltd****Nature et objet**

Seplat a l'ambition d'accroître son domaine minier et recherche donc des opportunités d'investissement dans de nouveaux projets.

Pour concrétiser cet objectif de croissance, et en vue de parvenir à identifier et négocier les meilleures opportunités, Seplat a conclu le 22 mars 2010 un protocole d'accord d'une durée de deux ans avec la société Abbeycourt Petroleum Company Ltd (« APCO »), société spécialisée dans le domaine du pétrole et du gaz en Afrique.

**Modalités**

Dans le cadre de ce protocole d'accord, Seplat a constitué auprès d'APCO un fonds doté de 25 MUS\$ dont APCO est le gestionnaire. Au terme du protocole, APCO reversera à Seplat les montants non engagés pour cette mission. Dans le cadre des missions d'identification de structuration et de négociation d'investissements stratégiques qui lui sont confiées, APCO intervient comme « Agent » de Seplat.

Au cours de l'exercice 2011, le conseil d'administration de Seplat a pris acte de la consommation de la totalité de cette avance de 25 MUS\$ par APCO dans le cadre de ce protocole. Suite à la distribution des actions de la société MP Nigeria par votre Société le 15 décembre 2011, les effets ultérieurs de cette convention seront sans impact pour votre Société.

Paris et Paris-La Défense, le 24 avril 2012

Les commissaires aux comptes

Daniel de BEAUREPAIRE

ERNST & YOUNG Audit  
Patrick CASSOUX  
François CARREGA

## 9.4. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration des Établissements Maurel & Prom

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes des Établissements Maurel & Prom et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 24 avril 2012

Les commissaires aux comptes

Daniel de BEAUREPAIRE

ERNST & YOUNG Audit  
Patrick CASSOUX  
François CARREGA

## 9.5. Tableau de rémunération des commissaires aux comptes

Les honoraires perçus par les commissaires aux comptes s'élèvent en 2011 à 1 159 K€ HT (y compris les membres de leurs réseaux) s'analysent comme il suit :

En milliers d'euros	ERNST & YOUNG				DANIEL DE BEAUREPAIRE			
	Montant		%		Montant		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
<i>Audit</i>								
<i>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :</i>								
- Émetteur	669	750	79 %	75 %	287	299	93 %	61 %
- Filiales intégrées globalement	130	216	15 %	22 %	-	133	-	27 %
<i>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes :</i>								
- Émetteur	29	32	3 %	3 %	21	56	7 %	11 %
- Filiales intégrées globalement	22	-	3 %	-	-	-	-	-
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>850</b>	<b>998</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>308</b>	<b>488</b>	<b>100 %</b>	<b>99 %</b>
<i>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement :</i>								
<i>Juridique, fiscal, social</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Autres (à préciser si &gt; 10 % des honoraires d'audit)</i>	-	-	-	-	-	3	-	1 %
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>1 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>850</b>	<b>998</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>308</b>	<b>491</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## 9.6. Résultats financiers des cinq derniers exercices de la société Maurel & Prom

En euros	2007	2008	2009	2010	2011
<b>I - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social	92 811 116	92 838 751	93 364 249	93 404 851	93 550 021
b) Nombre d'actions émises	120 533 917	120 569 807	121 252 271	121 305 001	121 493 534
<b>II - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	10 651 294	31 933 297	12 279 500	14 396 078	13 180 296
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	726 595 079	158 738 229	-30 330 400	38 149 480	-7 079 270
c) Impôts sur les bénéfices	33 750	392 864	-42 260	-9 615 417	-261 127
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	567 641 365	-41 701 817	143 466 435	-179 517 484	-29 551 000
e) Montant des bénéfices distribués	143 737 717	137 080 246	40 044 276	11 531 602	28 772 332
<b>III - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION</b>					
a) Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	6,028	1,313	-0,250	0,394	-0,056
b) Résultat après impôts, amortissements et provisions	4,71	-0,35	1,18	-1,48	-0,24
c) Dividende net versé à chaque action	1,20	1,20	0,35	0,10	0,25
<b>IV - PERSONNEL</b>					
a) Nombre de salariés	55	49	46	40	37
b) Montant de la masse salariale	5 532 965	9 058 911	7 304 867	6 739 725	6 184 489
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	4 026 765	3 533 604	3 461 980	3 407 750	3 488 834